

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-05-27/01

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Présents	25
Votants	25

Le vingt-sept mai deux-mille vingt-six, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Étienne FLEURY, Coraline CHATAIN, Johanna ROUZIER, Jean TRUFFET, Jean-Luc DUPERRET, Gilles PONCELET, Isabelle BRAILLON, Christophe LASNIER, Stéphane DE RICHAUD, Sandra MUMMOLO, Guillaume OBERT, Marcia PINHEIRO, Jennifer THEVENIN, Sébastien BROISIN, Veronika MARTIN, Marine RONDARD, Aloïs SAINT-JEAN, Lorenzo SANCHEZ, Florian AUBERTIN, Martine MC SWEENEY, Jean-Marie BOUET.
Absents excusés	Gérard MAGNET, Thibaud NATON.
Pouvoirs	
Secrétaire	Martine MC SWEENEY.

MODIFICATION DU TABLEAU DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

Mélanie TRAVIER, 1^{ère} Adjointe, déléguée au Patrimoine bâti communal, Voirie, Travaux, Services Techniques, expose :

Les tarifs des concessions au cimetière, au columbarium et de la dispersion au Jardin du Souvenir ont été revus par délibération n°2026-01-28/05 en date du 28 janvier 2026. Il a été constaté une maladresse dans la formulation dans le tableau des tarifs en ce sens que la dimension des concessions des terrains n'est pas explicite.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la reformulation comme suit :

Objet	Tarifs en € au 01/06/2026
CONCESSIONS DU CIMETIERE	
Simple (2 m ² soit 100 x 245 cm) 15 ans	250,00
Simple (2 m ² soit 100 x 245 cm) 30 ans	500,00
Double (4 m ² soit 200 x 245 cm) 15 ans	500,00
Double (4 m ² soit 200 x 245 cm) 30 ans	1000,00
CASES DANS LE COLOMBARIUM	
Case simple (jusqu'à 2 urnes) 15 ans	440,00
Case simple (jusqu'à 2 urnes) 30 ans	880,00
Case double (jusqu'à 4 urnes) 15 ans	880,00
Case double (jusqu'à 4 urnes) 30 ans	1 760,00
DISPERSION JARDIN DU SOUVENIR	Gratuit



Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu la délibération n°2026-01-28/05 en date du 28 janvier 2026 portant modification des tarifs des concessions du cimetière et des cases du columbarium,

APPROUVE la modification du tableau des tarifs des concessions,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Martine MC SWEENEY,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 13/05/2026

Dépôt en Préfecture le - 3 JUIN 2026

Publication le - 8 JUIN 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.